



**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 000718

Séance du jeudi 12 février 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Étaient présents : **Amagney :** Thomas JAVAUX **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT (représenté par Jean-Pierre BASSELIN jusqu'au rapport 2.3) **Auxon-Dessus :** Geneviève VERRON **Avanne Aveney :** Laurent DELMOTTE **Besançon :** Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (jusqu'au rapport 3.4), Françoise BRANGET (jusqu'au rapport 9.2), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Didier GENDRAUD (jusqu'au rapport 10.2), Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR (jusqu'au rapport 10.2), Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 0.1), Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Frank MONNEUR (à partir du rapport 10.2), Nohzat MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 10.2), Michel OMOURI, Françoise PRESSE (à partir du rapport 10.2 et jusqu'au rapport 9.2), Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRE, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN **Beure :** Philippe CHANEY **Boussières :** Bertrand ASTRIC (représenté par Wilma SINA-AUCANT), Roland DEMESMAY **Brillans :** Alain BLESSEMAILLE **Busy :** Philippe SIMONIN (jusqu'au rapport 10.2) **Chaleze :** Christophe CURTY **Chalezeule :** Raymond REYLE (représenté par Christian MAGNIN-FEYSOT) **Champagney :** Claude VOIDEY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Denis GALLET **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Christiane BEUCLER **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI (à partir du rapport 10.2) **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 10.2) **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI (représenté par Martine DELESSARD) **Gennes :** Jean SIMONDON (à partir du rapport 10.2) **Grandfontaine :** François LOPEZ **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Jacques CURTY **Larnod :** Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Mamirolle :** Daniel HUOT, Didier MARQUER **Marchaux :** Bernard BECOULET **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU (représenté par Séverine MONLLOR) **Morre :** Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au rapport 0.1), Gérard VALLET (à partir du rapport 10.2) **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 10.2), Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 10.2) **Pelousey :** Catherine BARTHELET, Claude OYTANA **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beupré :** Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) **Routelle :** Claude SIMONIN (représenté par Patricia RELANGE) **Saône :** Maryse BILLOT, Alain VIENNET **Serre les Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH (à partir du rapport 10.2) **Thoraise :** M. Jean-Michel MAY **Vaire Arcier :** Patrick RACINE **Vaire le Petit :** Michèle DE WILDE-BESANCON **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (représenté par Anne GROSJEAN) **Vorges les Pins :** Patrick VERDIER

Étaient absents : **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI **Avanne Aveney :** Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Martine BULTOT, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Françoise FELLMANN, Catherine GELIN, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Sylvie JEANNIN, Jean-Sébastien LEUBA, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT **Beure :** Auguste KOELLER **Champoux :** Thierry CHATOT **Chatillon le Duc :** Philippe GUILLAUME **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Grandfontaine :** Laurent SANSEIGNE **Nancray :** Daniel ROLET **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pirey :** Jacques COINTET **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Torpes :** Bernard LAURENT

Secrétaire de séance : Thomas JAVAUX

Procurations de vote :

Mandants : **Auxon Dessus :** Serge RUTKOWSKI **Besançon :** Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Françoise BRANGET (à partir du rapport 2.1), Martine BULTOT, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Françoise FELLMANN, Catherine GELIN, Sylvie JEANNIN, Nohzat MOUNTASSIR (à partir du rapport 1.1.1), Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 0.1 et à partir du rapport 2.1) **Morre :** Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 10.2) **Nancray :** Daniel ROLET **Pirey :** Jacques COINTET

Mandataires : **Auxon Dessus :** Geneviève VERRON **Besançon :** Nicolas BODIN, Jean-Jacques DEMONET, Pascal BONNET (à partir du rapport 2.1), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Valérie HINCELIN, Frank MONNEUR, Jean-Claude ROY, Jean ROSSELOT, Patrick BONTEMPS, Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), Béatrice RONZI, Martine JEANNIN, Béatrice FALCINELLA, Catherine THIEBAUT (jusqu'au rapport 0.1 et à partir du rapport 2.1) **Morre :** Gérard VALLET (à partir du rapport 10.2) **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN **Pirey :** Robert STEPOURJINE

Objet : Schéma d'Accessibilité : Phase 3

Schéma d'Accessibilité : Phase 3

Rapporteur : Jean-Claude ROY, Vice-Président

Inscription budgétaire	
A inscrire au BP 2009 et au PPIF (2009-2015) Budget principal	Montant investissement sur 2009-2015 : 2,73 M € Montant fonctionnement / an : 0,573 M €

Résumé :

Dans le cadre de la loi pour l'égalité des droits et des chances, pour la participation et pour la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon s'est engagée dans l'élaboration du schéma d'accessibilité de son réseau de transport public (GINKO). La première phase (diagnostic) du schéma a été présentée et débattue lors d'un comité technique qui s'est tenu le 22 avril 2008. L'élaboration de la deuxième phase (scénarios) a été présentée lors de la Commission transport du 1^{er} juillet 2008. La commission a retenu un scénario qui est désormais proposé en Bureau.

La troisième et dernière phase de cette étude vise à étudier finement le scénario retenu. Ce travail se présente sous la forme de fiches actions décrivant les modalités et les coûts de mise en œuvre. Il est donc proposé de valider ces propositions et par là même, de conclure l'élaboration du schéma d'accessibilité du réseau Ginko.

I. Rappel des étapes précédentes

La première étape d'élaboration de ce schéma s'est traduite par l'élaboration d'un diagnostic de l'accessibilité actuelle du réseau GINKO (100 points d'arrêt, véhicules urbains et périurbains, pôles d'échanges, points de vente, informations - voyageurs, service T.A.D. Evolis Ville ...).

Une rencontre avec 5 associations représentatives des personnes handicapées a ensuite été organisée. Elle avait pour objectifs d'enrichir le diagnostic par le relevé des attentes.

Dans l'objectif d'être cohérent avec les collectivités menant également un schéma d'accessibilité, le Conseil Général du Doubs et le Conseil Régional de Franche-Comté ont été rencontrés.

Trois scénarios de mise en accessibilité du réseau ont ensuite été élaborés. Ils regroupaient des propositions pour quatre thèmes (points d'arrêts, véhicules urbains, véhicules périurbains, service Evolis Ville), ainsi que des propositions communes.

II. Troisième et dernière phase d'élaboration du schéma (Fiches actions)

Etablies sur le base du scénario retenu en phase deux, les fiches actions constituent la dernière étape d'élaboration du schéma d'accessibilité et concerne les points suivants :

- aménagement des arrêts,
- renouvellement et affectation des véhicules urbains,
- renouvellement et affectation des véhicules périurbains,
- développement du service de T.A.D. Evolis Ville.

A/ Aménagement des arrêts d'ici à 2015

Proposition de mise en accessibilité de 260 arrêts urbains

Les 60 points d'arrêts du futur T.C.S.P. seront traités en accessibilité (30 stations × 2 quais). Environ 90 points d'arrêts urbains choisis sur 3 ou 4 lignes structurantes du réseau urbain seront également traités en accessibilité :

- ces 4 lignes seront précisément définies lors de la restructuration bus associée au futur T.C.S.P.,
- exemples d'axes pouvant être présentés (lignes actuelles) :
 - Ligne 1 (Châteaufarine-Orchamps),
 - Ligne 2 (Planoise – Campus – Boulevards – Orchard),
 - Ligne 5 Est (Rue des Cras),
 - Ligne 4 (Rue de Vesoul, Avenue de Montrapon),
 - Ligne 3 Ouest (Rue du Général Brulard),
 - Etc.

Proposition de mise en accessibilité de 116 points d'arrêts périurbains

(1 arrêt × 2 sens × 58 communes périurbaines)

- les arrêts seront choisis en concertation avec les maires,
- chaque commune pourra, sur son initiative, traiter plus d'arrêts,
- en ce cas, les lignes desservant cette commune seront prioritaires pour recevoir les cars périurbains accessibles (cf. supra).

Par ailleurs, tous les arrêts faisant l'objet de travaux seront traités.

Engagement pour 2015 : 500 arrêts accessibles sur l'ensemble du réseau Ginko.

Pour information, la réfection d'un arrêt prendra en compte tous les critères de l'accessibilité c'est-à-dire :

- la qualité du sol au droit de l'arrêt,
- la suppression d'obstacles au droit de l'arrêt,
- la largeur minimale de la zone d'attente,
- la capacité d'accostage du véhicule,
- l'implantation de l'abribus,
- le dégagement des accès amont et aval.

Budget

	Nombre	Coût unitaire	Total
Arrêts T.C.S.P.	60	budget intégré dans le projet TCSP	
arrêts urbains	90	11 000 €	1 M €
arrêts périurbains	116	12.000 €	1,4 M €
TOTAL			2,4 M €

Calendrier

- arrêts T.C.S.P. : 2014/2015,
- 90 arrêts urbains : 15 arrêts par an de 2009 à 2015,
- arrêts périurbains : à voir avec les communes.

B/ Renouvellement et affectation des autobus urbains

Rappel de l'audit

- 165 autobus urbains en circulation sur les lignes urbaines,
- 59 sont d'ores et déjà accessibles.

Proposition

Il est proposé de poursuivre la politique actuelle de renouvellement de 8 anciens autobus par an remplacés par des véhicules entièrement accessibles. Les autobus accessibles seront affectés prioritairement sur les 4 lignes structurantes (lesquelles auront leurs arrêts traités en accessibilité).

Pour information, les autobus accessibles comporteront au moins :

- une rampe d'accès électrique sur la 2ème porte,
- un plancher plat,
- une place U.F.R. (Utilisateur de Fauteuil Roulant),
- deux places réservées aux autres personnes en situation de handicap,
- les équipements d'information sonore et visuelle,
- les boutons de demande d'arrêt en relief,
- les girouettes avec grande taille de caractères,
- un espace pour chien - guide.

Budget

- le budget prévisionnel annuel de cette action s'élève à 2,05 M € pour 8 autobus,
- chaque véhicule reçoit des équipements d'information pour 30 000 €.

Calendrier

- 115 autobus sur 165 seront accessibles en 2015, soit 70 % du parc,
- tous les autobus du parc urbain seront accessibles en 2022,
- toutes les rames T.C.S.P. seront accessibles en 2015 (21 rames).

C/ Renouvellement et affectation des autocars périurbains

Rappel de l'audit

- 99 autocars sont mis en ligne pour exploiter l'ensemble des lignes périurbaines régulières et scolaires de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,
- les 7 premiers autocars accessibles ont été livrés en 2008.

Proposition

- il est proposé que chaque autocar ayant atteint la limite d'âge soit renouvelé avec tous les équipements d'accessibilité,
- les nouveaux contrats périurbains intégreront l'obligation, à l'horizon du T.C.S.P., d'assurer sur chaque ligne au moins deux allers / retours accessibles (un le matin, un l'après-midi),
- pour les communes volontaires pour traiter plus d'arrêts en accessibilité, les lignes correspondantes seront dotées de plus de courses accessibles.

Budget

- le surcoût accessibilité d'un autocar est de 26 000 €,
- amorti et intégré au contrat d'exploitation, ce surcoût est évalué à 125 000 € / an pour les contrats périurbains (intégrant la maintenance des équipements).

Calendrier

Pour parvenir à cet objectif, les transporteurs devront prévoir le renouvellement en accessibilité de 7 à 8 autocars par an.

D/ Développement du service « Evolis Ville »

Rappel de l'audit

- 5 à 7 véhicules en service en heures de pointe, 3 à 4 en heures creuses (y compris sous-traitance),
- 225.000 kilomètres réalisés,
- 25.800 voyages en 2007, dont 85% dans Besançon,
- coûts d'exploitation du service : 550 000 €,
- recettes du service : 28 000 €,
- déficit d'exploitation : 522 000 €,
- plusieurs demandes d'extension et d'élargissement du service.

Proposition

- il est proposé une augmentation de la capacité du service de 100% d'ici à 2015, soit 5 véhicules supplémentaires,
- Evolis Ville poursuivra son fonctionnement d'adresse à adresse,
- Evolis Ville abandonnera sa tarification spécifique et adoptera la tarification du réseau GINKO (hors titres à vue),
- ticket unité : passage à 1,15 € au lieu de 2,10 € (base tarifs 2008),
- carnet de 10 tickets : passage à 9,80 € au lieu de 16,40 € ou 8,20 € (base tarifs 2008),
- Evolis Ville s'ouvre aux non grands-bisontins au sein du périmètre du Grand Besançon,
- le service pourra étendre sa plage horaire de fonctionnement.

Budget

Achat de 5 minibus	330 K €
Coûts de production	1 012 K €
Trafic attendu	40 000 voyages / an
Recettes attendues	39 200 €
R/D	3,85 %
Déficit	973 K €

Calendrier

Achat d'un minibus par an et recrutement de 2 conducteurs sur la période de 2009 à 2014.

E/ Autres propositions

- étude de sonorisation des bornes TEMPO,
- dispositif d'information des centres spécialisés en cas de perturbations du service,
- formations approfondies des personnels EVOLIS Ville,
- agrandissement des tailles de caractères pour les informations aux arrêts (horaires, plan).

F/ Synthèse des coûts prévisionnels de ces orientations

Coûts d'investissement supplémentaires

THEMES	COUTS HT 2009-2015
Arrêts Urbains	1 M €
Arrêts périurbains	1,4 M €
Bus accessibles	Déjà budgété
Minibus	330 K €
TOTAL	2,73 M €

Coûts de fonctionnement supplémentaires

THEMES	COUTS HT/AN (à échéance)
Autocars accessibles	125 000 € / an
EVOLIS Ville	448 000 € / an
TOTAL	573 000 € / an

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le schéma d'accessibilité du réseau de transport public d'agglomération **GINKO** et sa mise en oeuvre,
- inscrit les crédits correspondants au budget 2009 et PPIF.

DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS
D.C.T.C.J.
Contrôle de légalité



RECU 20.FEV 2009

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0